

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adre-
sés à LA SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

LA SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

Imp. par L'ACTION SOCIALE LIMITÉE 103, rue Sainte-Anne, Québec.

VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

A. TOUSSAINT & CIE

LE FEU

DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur
n'est pas recouvert de matériaux
incombustibles.

"LINABESTOS"

est la seule planche murale

ENTIÈREMENT À L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

COÛTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

**LA CIE DES PRODUITS
D'AMIANTE ET DE CIMENT.
78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales: Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,
Sydney, C. B.

F. P. GAUVIN

FABRICANT

d'ameublements d'églises

IMPORTATEUR D'ARTICLES RELIGIEUX

324, rue St-Jean, = QUEBEC

J. E. GAGNON & CIE

Opticiens, Spécialistes, Manufacturiers.

160, rue ST-JEAN,

QUEBEC.

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES

IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU
RUE ST-GEORGES, LÉVIS.

TÉLÉPHONES
Bell 91
National 169



Casier 12 Téléphone 929

— ENTREPOT DE —

VINS DE MESSE

FOURNISSEUR DU CLERGÉ

J. BAILLARGEON

Bureau :
64, rue St-Pierre,
QUÉBEC.

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL DES ŒUVRES

101, rue Sainte-Anne, 101

QUÉBEC.

CASE POSTALE, 126.

TÉLÉPHONE BELL, 3105.

LIVRES, BROCHURES, TRACTS, ETC., A LA DISPOSITION DE TOUS LES MILITANTS DE L'ACTION CATHOLIQUE.

Premier Congrès de Tempérance du diocèse de Québec, 1910;—Compte rendu. Un fort volume de 800 pages, grand in-octavo, prix 50 sous; franco par la poste, 75 sous. Relié, percaline, \$1.00 l'unité, \$1.25 par la poste.

Directoire pour la lutte contre les débits de boisson.—Prohibition—Manuel pratique des antialcoolistes. Brochure de 32 pages, grand in-octavo, avec couverture. L'unité, 25 sous.

Le Guide des Comités paroissiaux: Manuel pour aider à la fondation et au fonctionnement des succursales paroissiales de l'Action Sociale Catholique; Editions de l'Action Sociale Catholique: 10 sous l'unité; \$1.00 la douzaine; \$6.50 le cent.

ABONNEMENTS

L'Action Sociale. — Le grand organe canadien-français de défense religieuse. Edition quotidienne: 12 mois, \$3.00; 8 mois, \$2.00; 4 mois, \$1.00.

Edition hebdomadaire: 1 an, \$1.00.

La Semaine Religieuse de Québec et Bulletin des œuvres de l'Action Sociale Catholique: Revue hebdomadaire de doctrine et d'informations religieuses. Prix: 1 an, \$1.00. Pour la ville de Québec, les États-Unis et l'Union postale \$1.50. — Payable d'avance.

Le Croisé. — Bulletin mensuel d'action sociale catholique, et organe de la Croix Noire. Prix: 1 an, 50 sous.

**GARAND & THIBAUT, DOREURS,
ARGENTEURS
et NICKLEURS**

308¹/₂, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage
— Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi: Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité: **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée.

HARMONIUMS - ORGUES

A CLAVIER TRANSPOSITEUR

PRATTE

POUR
ÉGLISES,
CHAPELLES,
MAITRISES.



INDISPENSABLE
PARTOUT
OU L'ON
CHANTE

PRIX : de \$75.00 à \$280.00.

Outre le clavier transpositeur (indispensable pour accompagnement), ces instruments, comme richesse du son et solidité de construction, sont infiniment supérieurs aux harmoniums ordinaires du commerce.

FRAIS DE TRANSPORT A NOTRE CHARGE.

Nous adresserons avec plaisir notre catalogue illustré sur demande. Veuillez vous adresser directement à la maison, ces orgues n'étant absolument pas vendus par l'intermédiaire des agents.

ANTONIO PRATTE

FABRIQUE DE PIANOS PRATTE

2502 et 2504, boulevard St-Laurent, - - MONTRÉAL.

Magnifiques
Voyages d'Été.

Par bateau ou chemin de fer

Route des touristes entre Mont-
réal, Québec, Gaspé, Percé, Baie
des Chaleurs, Ile du Prince-
Édouard, Nouvelle-Écosse, St
Jean, Terrebonne, Halifax, New-
York, et les ports intermédiaires.

Pour billets, cabines, horaires, etc.

HONE & RIVET

Agence Générale de Voyages.

9 BOULEVARD ST-LAURENT, - MONTREAL.

31 Rue BUADE, vis-à-vis la Basilique, - QUÉBEC.

48 ADELAIDE OUEST, - TORONTO, Ont.

5 RUE DE ROME, - - PARIS, France.

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 737. — Les Quarante-Heures, 737.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : Modes inconvenantes, 738.

— QUESTIONS DE SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE : Où se trouve la saine doctrine? 741. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN : 743. — REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : Rome, 744 ; États-Unis, 745. — M. l'abbé Ulric Rousseau, 746.

— VARIÉTÉS : Nouveau préfet apostolique, 747. — LES LIVRES, 748.

Bulletin social : DOCTRINE : La profanation du dimanche, 749. — FAITS ET ŒUVRES : En Acadie, 751.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 9 août. — X ap. Pent. 2 d'août. Du dim.

Lundi, 10. — S. LAURENT, martyr, 2e cl.

Mardi, 11. — STE PHILOMÈNE, vge et mart.

Mercredi, 12. — STE CLAIRE, vierge.

Jcredi, 13. — B. JEAN-MARIE VIANNEY, conf.

Vendredi, 14. — Vigile de l'Assomption. *Jeûne.*

Samedi, 15. — ASSOMPTION DE LA B. V. M., *dbl. 1 cl.*

Dimanche, 16. — XI ap. Pent. et 3 d'août. S. JOACHIM, con. Sol. de l'Assomption,

QUARANTE-HEURES

9 août, Limoilou. — 11, Précieux-Sang (Lévis). — 13, N.-D. du Perpétuel Secours. — 15, Asile Ste Brigitte.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

MODES INCONVENANTES

Les effronteries de la mode féminine semblent vraiment ne plus connaître de limite. « L'exiguité des draperies, la transparence des étoffes, la forme du vêtement, la disposition suspecte des lignes imaginées par des couturiers sans scrupule, ne sont plus des moyens de vêtir harmonieusement la femme honnête, mais des artifices calculés pour la livrer à la convoitise » (*Lettre collective* de l'Épiscopat belge contre les modes indécentes). La *Semaine religieuse* de Gênes publiait récemment une note de l'Archevêque de ce diocèse dénonçant en ces termes le scandale des modes d'aujourd'hui : « Nous devons élever la voix contre un abus très grave qui se propage, au scandale et à la douleur de toutes les bonnes âmes... La façon de se vêtir, que l'esprit du monde modifie perpétuellement, se montre toujours plus portée à une licence effrénée et contraire à cette modestie qui nous est enseignée par la religion et qui fait le plus bel ornement de la femme chrétienne. »

Devant l'immodestie scandaleuse des dernières productions de la mode, qui ravalent la femme du XXe siècle aux impudicités du paganisme, il nous est facile de comprendre la nécessité des graves avertissements que nous venons de lire.

Les parents vraiment chrétiens gémissent de voir le mal s'étendre jusque dans notre Société et s'effraient du péril que courent leurs enfants sur la place publique et même dans les milieux où l'on s'attend le moins à rencontrer la honte suggestive des costumes d'aujourd'hui.

D'inspiration païenne, ces modes semblent avoir été inventées par l'ennemi des âmes pour perdre la femme et faire de celle qui doit être l'ange du foyer un agent d'immoralité. Parmi les femmes qui osent se montrer en public dans ces costumes qui devraient répugner à leur dignité naturelle, il s'en trouve sans

doute qui s'habillent de la sorte dans un but de provocation malhonnête. Comment des femmes chrétiennes, et chez qui on ne peut concevoir pareils motifs, peuvent-elles se laisser entraîner à aussi grave licence ?

« Une octogénaire lyonnaise, femme de bon sens et d'esprit, rapportait Mme Cael, au Congrès des Femmes chrétiennes tenu récemment à Épinal, en France, recevait dernièrement dans son salon une de ces poupées vingtième siècle, agencée à la mode du jour. Elle en fut stupéfiée, et ne put, aussitôt son départ, s'empêcher de lancer à son adresse cette juste critique : « De mon « temps, dit-elle, les femmes pas comme il faut tâchaient d'imiter « celles qui l'étaient ; aujourd'hui, ce sont celles qui se pique-
« raient volontiers, à l'occasion, d'intégrité morale, qui se plaisent
« à imiter les coiffures, les costumes, les attitudes provocantes et
« malséantes des autres. »

N'est-il pas lamentable en effet de voir des familles honnêtes subir l'entraînement de ces modes avilissantes qui sont une porte ouverte aux plaisirs licencieux et, tout en déplorant la vogue de ces costumes, céder lâchement à la peur de se singulariser et blesser la pudeur chrétienne plutôt que de résister aux appels de la vanité et du respect humain ! C'est aux femmes de ces familles chrétiennes qu'il convient de rappeler aujourd'hui ces graves avertissements de l'apôtre saint Paul :

« Ne prenez pas le monde pour modèle, mais soumettez vos inclinations mauvaises à l'action transformante de la vie nouvelle que la grâce du Christianisme a versée dans vos âmes... Je vous en supplie, au nom de la divine miséricorde, faites que vos corps soient dignes d'être offerts en hostie vivante, sans souillure, agréable à Dieu, hommage d'un culte spirituel. »

Qu'elles méditent ces graves paroles de l'Apôtre, les femmes chrétiennes surtout qui osent pousser l'inconvenance jusqu'à pénétrer dans le temple du Seigneur, et jusqu'à s'approcher de la Sainte Table vêtues de toilettes dont l'immodestie fait rougir ! « Que certaines modes indécentes de se vêtir sur la voie publique pénètrent dans le temple, s'approchent des saints autels, de l'administration du Saint Chrême, et même de la Sainte Table, c'est une chose qui nous cause une immense douleur. Il y a là une contradiction criante entre la profession de foi chrétienne et

l'esprit effrontément mondain.» (Mgr l'Archevêque de Gênes).

Les choses en sont venues à un tel degré de scandale en Belgique que S. E. le Cardinal Mercier, archevêque de Malines, a fait publier récemment la note suivante :

« Par respect pour la maison de Dieu, les dames et les jeunes filles sont priées de ne se présenter à l'église qu'en robe montante et fermée. Les personnes qui porteraient un corsage ouvert sont priées de ne pas se présenter à la Table Sainte. Nous supplions les mères de famille d'habituer leurs enfants, dès le jeune âge, à la modestie et au respect de la dignité chrétienne.»

Dans notre diocèse, les abus sans être aussi nombreux ni aussi graves, ont déjà nécessité, cependant, de la part de l'autorité religieuse, des avertissements aux parents chrétiens.

« Que dire du luxe extravagant dont certaines femmes nous donnent le triste et ridicule spectacle? écrivait Mgr l'Archevêque de Québec, dans une Circulaire en date du 21 avril 1914. Au lieu de se distinguer par leur modestie, leur réserve, leur bonne éducation, leur piété, leur irréprochable tenue, elles croient se rendre intéressantes en s'assujettissant aux caprices, aux folies, aux exigences stupides des modes modernes, qui signalent un retour au paganisme. Vraies esclaves, emprisonnées comme dans un fourreau, on en voit s'exhiber en public, et quelquefois jusque dans les églises, bras nus, dans un décolletage éhonté, qui défie toute pudeur et dénote l'absence du sens chrétien. Ces personnes, asservies à la mode et à l'esprit purement mondain sont capables de tout, même de fréquenter les plus mauvais théâtres et de danser le *tango* et d'autres danses immorales qui ont soulevé une immense clameur de réprobation dans le monde entier.»

Que tous les fidèles s'appliquent donc, par une vigilance constante, à éviter scrupuleusement les abus signalés par leur Pasteur ! Et, spécialement, quel bien ne peuvent pas faire, sur ce point, par leur exemple, les femmes qui, par leur position, exercent une certaine influence sur la Société ! et quelle grave responsabilité elles prennent, lorsqu'elles manquent, en sacrifiant à ces modes inconvenantes, aux lois de la modestie chrétienne !

Souhaitons que les Canadiennes, fidèles aux dictées de leur conscience, ne se laissent pas avilir par les hontes de modes qui ne sont pas faites pour des chrétiennes.

QUESTIONS DE SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE

OÙ SE TROUVE LA SAINTE DOCTRINE ?

Nous voulons donner ici, extraites du texte, les principales dispositions du récent *motu proprio* de Sa Sainteté Pie X sur l'enseignement de saint Thomas. Cela, bien entendu, ne dispense personne de lire le texte lui-même.

La première partie du document pontifical se rapporte à la philosophie. Pie X y rappelle et précise les ordonnances antérieures, celles de Léon XIII et les siennes propres. Il est prescrit — et ces prescriptions ont une portée générale, valent pour tous les Séminaires et ordres religieux — il est prescrit :

I. D'enseigner la philosophie scolastique : c'est cette philosophie qui doit servir de fondement à l'étude des sciences sacrées.

II. D'enseigner *surtout* la philosophie scolastique de saint Thomas, ce qui, d'après Pie X, doit s'entendre comme suit :

1° Il faut enseigner *uniquement* les principes de saint Thomas. Saint Thomas, chef des scholastiques, a donné la notion vraie des choses créées, en sorte que les principes qu'il a posés s'harmonisent pleinement avec les données de la foi et préparent admirablement l'intelligence à la connaissance de Dieu et des vérités surnaturelles. « Les points qui, dans la philosophie de saint Thomas, sont capitaux ne doivent pas être considérés comme étant du genre des opinions au sujet desquels on peut disputer en l'un et en l'autre sens, mais comme des fondements sur lesquels toute science des choses naturelles et divines se trouve établie »... « Nous avons voulu que tous ceux qui travaillent à enseigner la philosophie et la théologie sacrée fussent avertis que s'ils s'éloignaient d'un seul pas, surtout dans les choses de la métaphysique, de Thomas d'Aquin, ce ne serait pas sans un grand détriment »...

2° Les principes et les doctrines des autres auteurs scolastiques sont approuvés et recommandés dans la mesure où ils s'accordent avec les principes et les doctrines de saint Thomas. La philosophie de l'angélique Docteur, dans la pensée du pape, est, si nous pouvons dire ainsi, la philosophie *typique*.

III. D'interpréter les principes et les doctrines de saint Thomas selon sa propre pensée.

... « Ceux-là ne suivent point saint Thomas, mais s'égarant très loin du saint Docteur, qui pervertissent de leurs interprétations ou qui méprisent entièrement ce qui dans sa philosophie en constitue les principes et les grandes thèses »... « Les maîtres de la philosophie chrétienne et de la théologie sacrée... doivent

avoir loyalement présent à leur esprit qu'ils n'ont point reçu le pouvoir d'enseigner à l'effet de communiquer aux élèves qui suivent leurs cours les opinions qui leur plaisent, mais pour leur livrer les doctrines tenues par l'Église comme les plus conformes à sa pensée.»

* * *

Quant à la théologie, dont il est question dans la seconde partie du *motu proprio*, le pape veut :

I. Qu'elle soit « illustrée à la lumière de la philosophie » de saint Thomas.

II. Que dans tous les séminaires, que dans tous les Instituts ou Facultés, même des réguliers, soient enseignées, pures et intégrales, les doctrines du Docteur Angélique. Il est permis, toutefois, « d'avoir les livres de ces auteurs qui exposent en abrégé les doctrines dérivées de la source de Thomas d'Aquin. Il s'en trouve en ce genre, ajoute le Pape, de fort recommandables.» Parmi ces ouvrages « fort recommandables » se placent naturellement les « *Commentaria in Summam theologicam D. Thomæ* » de Mgr L.-A. Paquet, que Pie X a loués hautement.

III. Que, pour ce qui regarde l'Italie et les îles adjacentes, les Universités, Séminaires, Instituts ou Facultés quelconques, auxquels a été accordé le privilège de conférer les grades académiques, adoptent comme texte des leçons à expliquer la Somme Théologique elle-même : sans quoi, après trois ans, ils se verront privés de leur pouvoir.

Le Pape ramène l'ancienne coutume, « dont il n'eût fallu jamais s'écarter » ; parce que, dit-il citant les paroles de Jean XXII : « Lui (Thomas) a plus éclairé l'Église que tous les autres docteurs : et, dans ses livres, l'homme profite plus en une année que durant tout le temps de sa vie dans la doctrine des autres.»

A ces prescriptions Pie X ajoute que la Somme Théologique devra être expliquée en langue latine.

Ainsi s'affirment de plus en plus nettement les volontés de l'Église au sujet de l'enseignement de saint Thomas. Elles se résument à ceci : « Il faut enseigner partout, dans tous les Séminaires et Facultés, tant en philosophie qu'en théologie, les principes et les doctrines du Docteur Angélique. Et s'il s'agit de l'Italie, il faut se servir du texte même de la Somme Théologique.»

Inutile de remarquer que les méthodes de théologie positive se trouvent du coup passablement atteintes.

C. L., ptre.

CHRONIQUE DIOCÉSAIN

Vêture. — Le 28 juillet, Monseigneur C.-A. Marois, Vicaire Général, présidait une cérémonie de vêture au Couvent des Sœurs de la Charité de Saint-Louis à Bienville. Huit jeunes filles ont revêtu le saint habit ; le sermon a été prononcé par le R. P. Rigaud.

Chez les Jésuites. — Le R. P. Joseph Lalande, supérieur à la résidence de Québec, a été nommé curé de la paroisse de Notre-Dame du Chemin, en remplacement du Père Désy qui revient à la résidence de la rue Dauphine.

C'est le R. P. Stanislas Loyseau, de Montréal, qui est nommé supérieur en remplacement du R. P. Lalande.

Chez les Ursulines. — Les élections ont eu lieu samedi dernier, le 1er août, au monastère des Dames Ursulines.

La Révde Mère Sainte-Aurélié a été réélue supérieure ; les Révérendes Mères François de Borgia, Marie de l'Assomption et Marie de la Providence ont été élues respectivement assistante, zélatrice et dépositaire.

A Limoilou. — Quatre frères capucins sont partis dimanche, par le « Sicilian », sous la direction du R. P. Ernest Marie, gardien du couvent de Limoilou, pour aller faire leurs études de philosophie et de théologie à la maison centrale des Pères Capucins, à Burgos, Espagne. Ce sont les Révérends frères Antoine, (Maurice Béliveau) ; François, (Ladislas Lefebvre) ; Ephrem, (Armand Dufour) ; Bernard, (Alfred Lemelin).

Bénédiction d'un monument. — La belle paroisse de Saint-Laurent, île d'Orléans a, elle aussi, voulu ériger un monument en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus sur le parterre, en face de l'église, et dimanche après-midi, à la suite d'un triduum en l'honneur du Sacré-Cœur, prêché par le R. P. Dagnaud, eudiste, on en a fait la bénédiction solennelle. C'est M. le curé H. Bouffard, de Saint-Malo, assisté de MM. les abbés H. Fillion et V. Pouliot qui a présidé cette cérémonie.

Ordination. — Dimanche dernier, à Saint-Raphaël, Son Éminence le Cardinal Bégin, élevait à la prêtrise M. l'abbé Paul Beaudry, enfant de la paroisse. Son Éminence était assisté de M. l'abbé C.-N. Gariépy, comme archiprêtre ; de MM. les abbés Adolphe Michaud et C. Desrochers, comme diacres d'honneur, et Cyr. Labrecque et V. Germain, comme diacre et sous-diacre d'office.

Le sermon de circonstance a été prononcé par le directeur du Grand Séminaire de Québec, M. l'abbé Gariépy.

Bénédiction de cloches. — Dimanche après-midi Son Éminence se rendait à Notre-Dame du Rosaire où elle faisait la bénédiction des trois nouvelles cloches de cette paroisse. C'est M. l'abbé Wilfrid Lebon, du Collège de Sainte-Anne qui a fait le sermon.

Lundi, Son Éminence faisait la visite pastorale de la paroisse de Saint-Paul du Buton, où elle a confirmé un bon nombre d'enfants et présidé aussi à la bénédiction d'un carillon de trois cloches.

Le 4 août dans l'après-midi, son Éminence s'est rendue à Saint-Magloire, comté de Bellechasse où elle a présidé à la bénédiction d'un carillon de trois cloches destinées à l'église de cette paroisse.

Retraite. — La première retraite des prêtres du diocèse s'ouvrira dimanche soir au Séminaire ; elle sera prêchée par le R. P. Dagnaud, eudiste.

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

ROME

Prières pour la paix. — L'Europe est en guerre comme aux temps troublés du Directoire et de Napoléon Ier. Pour demander à Dieu le retour de la paix, le Saint-Père a ordonné des prières dans tout le monde catholique.

Mort d'un Cardinal. — Le Cardinal Lugari, assesseur du Saint-Office est mort ces jours derniers, à l'âge de 68 ans.

Né à Rome, en 1846, il fit ses études au Collège romain et à l'Université romaine où il prit ses grades en droit. Il entra tard dans l'état ecclésiastique et fut ordonné prêtre à l'âge de 50 ans.

Assesseur du Saint-Office depuis 1902, il fut créé cardinal-diacre en 1911.

État présent du Sacré Collège. — Par suite de la nomination des quatorze nouveaux cardinaux, voici l'état actuel du Sacré Collège, au point de vue des nationalités :

33 Italiens, 7 Français, 6 Autrichiens-Hongrois, 5 Espagnols, 3 Anglais ou Irlandais, 3 Américains des États-Unis, 2 Allemands, 2 Portugais, 1 Belge, 1 Brésilien, 1 Hollandais, 1 Canadien.

Soit un total de 65 ; de sorte qu'il n'y a plus que cinq chapeaux vacants sur le nombre total de 70

Au point de vue des Ordres religieux représentés dans le Sacré Collège, nous trouvons 3 Bénédictins (du Mont-Cassin, de Hongrie et d'Angleterre), 2 Frères Mineurs, 1 Jésuite, 1 Carme déchaussé, 1 Ermite de Saint-Augustin, 1 Rédemptoriste.

Enfin tous les cardinaux ont reçu la consécration épiscopale, sauf les neuf cardinaux-diacres.

La codification du droit canonique. — Trois premiers volumes, écrit « La Croix » de Paris, ont été, à diverses époques, expédiés à tous les évêques qui les ont examinés ou fait examiner et ont transmis ou ne tarderont pas à transmettre à Rome leurs observations. Ils comprennent toutes les lois ecclésiastiques qui concernent les personnes, les biens d'église, les pénalités ecclésiastiques.

Il reste à coordonner la matière d'un quatrième volume (subdivision de la troisième partie), qui sera déterminée dans le courant de l'année. La Commission pontificale aura à s'occuper alors de rédiger le texte définitif du code, d'après les observations reçues. On espère terminer le tout pour 1915.

Remerciements chaleureux. — L'« Osservatore Romano » du 21 juillet publie dans sa partie officielle la note que voici :

« Le gouvernement du Brésil, comme ceux du Chili et de l'Argentine, a fait exprimer par son représentant diplomatique au cardinal Merry del Val ses vifs remerciements pour les services rendus par le Saint-Siège dans la médiation des trois Républiques sud-américaines entre le Mexique et les États-Unis. »

Supérieurs généraux d'ordres. — A propos de l'élection du P. Venance comme ministre général des Capucins, lit-on dans « La Croix », la presse catholique a fait remarquer le grand nombre de supérieurs généraux français résidant à Rome :

Les RR. PP. Cormier, maître général des Dominicains ; Emmanuel Bailly, supérieur général des Augustins de l'Assomption ; Dom Mayraud, des Chartreux ; Mgr Marre, des Cisterciens ; P. Silvius, des Passionnistes ; Dom Delaroche, des Chanoines Réguliers de Dom Gréa ; P. Raffin, des Maristes ; P. Mayer, des Missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun ; Mgr Dontenwill, des Oblats de Marie Immaculée ; P. Couet, des Prêtres du Saint-Sacrement ; P. Venance, des Capucins.

Ceux qui ne résident pas à Rome sont :

Le P. Le Doré, supérieur général des Eudistes ; M. Fiat, des Lazaristes ; M. Fleury, des Missions étrangères ; Mgr Le Roy, des Pères du Saint-Esprit ; M. Garriguet, des Sulpiciens ; P. Maurille, de la Compagnie de Marie ; P. Dehaies, des Oblats de Saint-François de Sales ; Mgr Livinhac, des Pères Blancs ; P. Prat, des Picpuciens ; P. Hattais, des Prêtres de la Miséricorde ; P. Paillas, des Prêtres du Sacré-Cœur de Bétharram ; P. Dehon, des Prêtres du Sacré-Cœur de Saint-Quentin ; P. Français, des Prêtres de Sainte-Croix, P. Guibert, des Prêtres de Sainte-Marie, de Tinchebray, etc.

ÉTATS-UNIS

Legs à l'Université catholique de Washington. — L'Université catholique de Washington a recueilli dans l'année 1913 pour plus de un million de piastres de legs.

Un catholique de Pittsburg lui a laissé par testament \$20,000; et un Français de New-York, M. Basselin, lui a légué \$500,000. Les cotisations annuelles des Chevaliers de Colomb ont permis de fonder cinquante nouvelles bourses, chacune au capital de \$10,000.

Pour parer au manque de prêtres. — Le manque de prêtres se fait sentir dans le diocèse de Brooklyn, qui comprend la grosse agglomération de ce nom, en face de New-York. Il y a en ce moment 516 ecclésiastiques dont plusieurs sont prêtés temporairement par d'autres diocèses. La population catholique augmente continuellement. Aussi, S. G. Mgr Donnell va recevoir dix jeunes prêtres qui viennent d'être ordonnés à Maynooth (Irlande). Sa Grandeur compte ensuite faire appel aux diocèses italiens, autrichiens, slaves, d'où proviennent les émigrants.

M. L'ABBÉ ULRIC ROUSSEAU

Le 22 juillet 1914, s'est éteint dans son presbytère de Deschambault, l'abbé Ulric Rousseau, âgé de 82 ans et 10 mois.

Avec l'abbé Rousseau disparaît l'une des figures les plus remarquables du clergé de ce diocèse; ses vertus, sa science, son âge le rendait vénérable et cher à tous ses confrères dans le sacerdoce.

L'abbé Rousseau naquit à Saint-Henri, de Lauzon où il fut baptisé le 24 septembre 1831. Appelé à l'état ecclésiastique, il alla faire ses études au Séminaire de Nicolet, et il fut ordonné prêtre en 1856.

Après une année passée au Séminaire de Québec, il entra dans le saint ministère pour lequel il avait des dispositions spéciales. Vicaire à Sainte-Croix, à Saint-Lambert, à Grondines; curé à Matane, à Notre-Dame du Portage, à Sainte-Famille, à Pointe-aux-Trembles, il fut promu à la cure de Deschambault qu'il desservit pendant 24 ans.

L'abbé Rousseau a été un homme d'études: entré dans l'état ecclésiastique à une époque où un séminariste devait partager son temps entre l'étude de la théologie et l'enseignement à des élèves, il suppléa à ce défaut de formation régulière par des travaux personnels qui en firent un des curés les plus instruits.

Instruire, confesser, se donner aux occupations du saint ministère, édifier toujours par l'exemple d'une conduite vraiment sacerdotale, telle a été la vie du bon prêtre qui vient de disparaître.

En 1906, ses paroissiens de Deschambault célébrèrent solennellement ses noces d'or; ils se préparaient à célébrer ses noces de diamant, quand la mort est venue le ravi à leur vénération.

Le 27 juillet dernier, d'importantes funérailles lui furent faites ; Son Éminence le Cardinal Archevêque de Québec daigna les présider et donner par là un témoignage de haute estime à celui qui était depuis quelques années le doyen de ses curés.

Les restes mortels de Monsieur le curé Rousseau ont été déposés sous le chœur de l'église de Deschambault, à côté de ceux de Monsieur Jean Ménage, fondateur de la paroisse et dont il fut le curé pendant 59 ans, de 1714 à 1773.

Les paroissiens de Deschambault conserveront longtemps le souvenir de cet homme de bien qui leur a donné pendant 24 ans, les trésors de sa science, de son zèle et de son dévouement ; ils auront un bon souvenir dans leurs prières pour celui qui est passé au milieu d'eux en faisant le bien.

VARIÉTÉS

NOUVEAU PRÉFET APOSTOLIQUE

Le R. P. Pascal de Luchon, Capucin, bien connu au Canada, où il a passé 14 années, et où il a conservé de nombreux amis, vient d'être nommé, par la S. Congrégation de la Propagande, Préfet Apostolique de Djibouti, Somalie française.

Cette importante nouvelle apportée par les journaux français est confirmée par une lettre du R. P. Pascal lui-même au Directeur de la « Nouvelle France » dont il est l'un des distingués collaborateurs. La « Semaine religieuse de Québec » a aussi eu l'honneur de publier d'intéressantes lettres du nouveau préfet apostolique auquel elle offre bien respectueusement ses hommages et ses vœux.

Voici un extrait de la lettre du R. P. Pascal :

Rome, 30 juin 1914.

Bien cher Monsieur,

Vous le voyez je vous écris de Rome ; c'est ici que votre lettre du 10 mai est venue me rejoindre après être allée vainement me chercher en Afrique.

Probablement vous savez ce qui m'a attiré dans la Ville Éternelle. Une nouvelle Préfecture Apostolique a été créée sur les bords du Golfe d'Aden ; elle a pour mission d'évangéliser les peuples Somalis et c'est à votre pauvre correspondant qu'on a confié cette Préfecture.

Vous ne pensiez pas certainement que j'étais destiné à cette charge ; je puis vous dire que je n'y pensais pas davantage. La nouvelle m'a surpris et douloureusement surpris. Je m'étais fait aux mœurs, aux coutumes, aux idées, à la langue du peuple Galla ; j'aimais de tout cœur mes chrétiens Gallas ; j'espérais passer ma

vie et mourir au milieu d'eux ; et soudain sans que rien me fit prévoir la chose, j'ai vu tous ces liens se rompre d'un coup. Je ne me souviens pas d'avoir eu à prononcer un « fiat » aussi douloureux.

Mais enfin ce « fiat » il a fallu le prononcer ; nous sommes missionnaires, non pour nous, mais pour les âmes qu'il faut sauver. Maintenant me voilà devenu Somali « après avoir été Galla », et en demeurant toujours « Canadien ».

Veillez prier pour ma nouvelle famille spirituelle. Quand mes chers Somalis seront devenus chrétiens, j'espère que je pourrai vous tracer d'eux le portrait le plus charmant. Aujourd'hui, si je vous les montrais tels qu'ils sont, vous seriez peut-être un peu effrayé et découragé en voyant l'œuvre que je vais entreprendre. Même parmi les sauvages d'Afrique les Somalis ont un renom qui n'est pas flatteur. La lance dont ils ne se séparent jamais n'est pas un simple ornement ni un bâton de voyage ; elle leur sert contre le lion et le léopard, mais souvent aussi contre l'homme : voyageur du désert ou guerrier d'une tribu ennemie.

Et puis si vous voyiez le pays qu'ils habitent ! Il faudra aller les chercher dans le désert, désert sans eau mais pas sans épines, désert brûlé par le soleil ardent et sans beaucoup d'arbres pour l'abriter.

Cependant ne craignez pas pour moi. Les missionnaires ont des anges gardiens doublement vigilants, Dieu saura bien me garder et de l'ardeur du soleil et de la lance des Somalis. Et du reste, s'il m'advenait ce qui est arrivé à deux de nos missionnaires tués par les Somalis, il me semble qu'au lieu de vous désoler, vous remercieriez le bon Dieu de la grande grâce qu'il aurait faite à un pauvre pécheur. Hélas ce beau rêve je ne suis pas digne de le voir se réaliser.

LES LIVRES

P. P. A. BROU, S. J. *La Spiritualité de saint Ignace*. Paris VI, (Gabriele Beauchesne, 117, rue de Rennes), vol. in-16, IV-270 pages, 3 francs.

Ce livre n'est pas un exposé théorique de la spiritualité de saint Ignace, c'est avant tout une page d'histoire. Plusieurs parlant de la « piété ignatienne » sans assez la connaître, il a paru nécessaire de dire au juste en quoi elle consiste et cela, d'après les paroles mêmes du saint et l'enseignement de ses disciples les plus anciens. On trouvera donc dans ces pages un résumé de la pensée de saint Ignace sur l'oraison et sa méthode, un aperçu rapide sur ce qui fait l'essentiel des Exercices, les relations de cette spiritualité avec la tradition, la dévotion au Sacré-Cœur, la liturgie, sa place dans l'histoire de la piété catholique.

BULLETIN SOCIAL

DOCTRINE

LA PROFANATION DU DIMANCHE

II

La cessation du travail le dimanche, si gravement prescrite par Dieu, est aussi nécessaire au bien social. C'est ce que nous avons indiqué la semaine dernière.

Sans entrer dans des considérations d'ordre pratique, qui seraient trop longues, nous voulons aujourd'hui simplement rappeler que le repos dominical est encore avantageux au point de vue économique. Pour les industries de notre pays en particulier, M. l'abbé Casgrain et M. Lee l'ont démontré dans les lettres qu'ils ont fait paraître dans le *Chronicle*, et plusieurs établissements importants en font toutes les semaines l'heureuse expérience.

« Le dimanche, disait le Président Grant, est le jour où Dieu arrose la plante du travail pour lui faire porter ses fruits. »

A première vue, il semble que, par le travail du dimanche, l'ouvrier reçoive un salaire hebdomadaire plus élevé, le patron le fruit d'un rendement plus considérable. C'est un leurre. Bientôt, on s'aperçoit que l'ouvrier, fatigué, et qui n'a pu par un repos mérité refaire ses forces, n'apporte plus à son ouvrage le même soin, la même habileté ; et c'est le travail des sept jours de la semaine, et de toute l'année qui en est affecté ; la qualité des produits est inférieure ; les outils même *se fatiguent* ; les profits sont moindres, et forcément les salaires baissent — sans compter que les vies s'usent plus vite. Bref, le travail du dimanche, en définitive, ne profite ni au patron, ni à l'ouvrier, parce que le travailleur du dimanche est inférieur tant au point de vue physique qu'au point de vue moral et religieux.

Loin d'être une source de pertes, le repos du dimanche est donc une source de gains et pour le maître et pour l'employé.

Proudhon a écrit : « Diminuez la semaine d'un seul jour, le travail est insuffisant comparativement au repos. Augmentez-la de la même quantité, il devient excessif. » Et la semaine dont il parlait, c'était bien la semaine de six jours de travail, car il ajoutait : « Comment donc Moïse rencontra-t-il si juste ? Comment expliquer cette intuition si prodigieuse ? Du reste, quant à supposer que le hasard seul l'ait favorisé, je croirais plutôt à une révélation spéciale qui lui aurait été faite. » Pour nous, nous savons bien que l'institution du septième jour est l'œuvre de Dieu lui-même.

Le repos du dimanche, nécessaire au succès des établissements industriels, est par là-même, utile à la prospérité de la nation. Un jour, à la Chambre des Communes, à Londres, un député protestait contre la pratique du repos dominical. Le ministre interpellé fit cette réponse : « C'est à cette institution du repos du dimanche, bien conforme à nos traditions, que l'Angleterre doit la plus grande partie de sa prospérité et de sa puissance. »

A tout cela plusieurs ne contredisent pas. Ils n'osent pas heurter de front ces idées. Mais ils prétendent exercer une industrie telle que la continuité du travail y est nécessaire... C'est presque toujours un prétexte.

Qu'il y ait certains procédés de fabrication d'un caractère tel qu'il ne saurait y avoir d'arrêt sans préjudice à la production, à l'outillage ou au matériel, on l'admet. Mais ces procédés sont rares, et dans la plupart des cas, l'arrêt hebdomadaire serait plutôt un avantage, et presque jamais il ne serait préjudiciable. Pour la fabrication de la pulpe, par exemple, des fabricants veulent faire croire que le repos du dimanche leur ferait subir des dommages considérables : la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi a bien prouvé le contraire.

Dans tous les cas, objectera-t-on encore, il y a perte. — Nous ne l'admettons pas, au contraire nous prétendons qu'en définitive il y a gain. Mais, en supposant qu'on gagne quelques piastres en travaillant sept jours par semaine au lieu de six seulement, est-ce là une raison pour transgresser la loi ? « Il y a profit, disent ces industriels, à faire travailler nos ouvriers le dimanche ; donc cela doit nous être permis. » Autant vaudrait

dire : « Il y a profit à ne pas payer ses dettes ; donc il est permis de les point acquitter. »

Seul, le cas de *nécessité absolue*, et dans certaines conditions, pourrait justifier le travail du dimanche dans une usine. La crainte, la certitude même d'une perte ou d'un préjudice ne suffit pas. Et les cas de nécessité absolue sont rares. On a vu des maîtres, qui faisaient travailler le dimanche, prétendre d'abord que ce travail était nécessité par le caractère même de l'ouvrage exécuté ; une enquête révéla qu'il n'en était rien, et qu'une grande partie de la besogne consistait en travaux de menuiserie... Ces patrons avouèrent alors qu'ils avaient imposé à leurs ouvriers le travail du dimanche pour faire une plus prompte concurrence à certains adversaires, c'est-à-dire par soif du gain, par esprit de lucre. C'est l'aveu qu'on pourrait arracher à la plupart des industriels qui refusent d'observer le jour du Seigneur ; c'est la vraie situation dans presque tous les cas. Si vraiment le travail du dimanche était absolument nécessaire, et si on le faisait exécuter pour cette seule raison, on aurait le soin de le faire dans des conditions qui le rendraient moins odieux, qui laisseraient à l'ouvrier un repos raisonnable et la liberté d'accomplir ses devoirs religieux, ses devoirs de père de famille et ses devoirs de citoyens ; on prendrait garde aussi de faire bien entendre que c'est à regret et par nécessité seulement qu'on en vient à cette extrémité. Mais ce n'est pas ainsi qu'on agit, parce que sans doute on viole la loi uniquement dans l'espoir d'augmenter la production et nullement par nécessité.

Que le dimanche reste le jour de Dieu, jour de repos, de prière et de joie !

A. R.

FAITS ET ŒUVRES

EN ACADIE

« Dimanche dernier, dans presque toutes nos paroisses acadiennes, partout où il y a une succursale de La Société l'Assomption, aux États-Unis comme en Acadie, les enfants, filles et garçons, des membres de cette Société nationale, étaient invités à prendre part au concours de la caisse écolière et subir l'examen

qui se donne annuellement. Comme d'habitude on nous annonce qu'un grand nombre d'enfants se sont présentés. Voilà, certes, un signe qui démontre clairement qu'on apprécie de plus en plus les avantages de l'éducation et qui prouve que la jeunesse acadienne est avide d'instruction. C'est l'occasion de le répéter, — quoique tout le monde le sache aujourd'hui, — notre Société nationale en fondant la caisse écolière a créé par là une des plus belles œuvres sociales et nationales que l'on peut imaginer. A chaque année depuis sa fondation, la Société a été en moyen d'augmenter le nombre de ses protégés, et l'an dernier elle atteignait le chiffre cinquante. Voyez quel bataillon déjà de jeunes soldats qui se préparent pour les luttes de l'avenir !

« A la dernière convention de cette Société on a établi une caisse écolière pour les demoiselles. Cette année donc, la Société enverra à l'étude en outre des jeunes hommes, grâce aux déjà nombreuses organisations de dames, plusieurs jeunes filles dans les couvents de l'Acadie. Et cette dernière œuvre est tout au moins égale à la première, organisée au début de la Société. Il est facile de concevoir toute l'importance de cette œuvre qui, en quelques années, a pu accomplir autant avec les faibles moyens dont cette société disposait.

« Et quel encouragement pour l'avenir ! Dans un temps assez rapproché, ce sera par centaines, peut-être, que les élèves s'en iront chaque année s'instruire et se préparer avec l'aide et les secours de l'Assomption.

« N'est-ce pas que cette Société nationale mérite l'appui sincère et constant de tous les Acadiens ? Tous nos compatriotes, vu les conditions si faciles, peuvent et devraient encourager cette œuvre admirable. Les succès futurs seront en proportion de l'encouragement que la Société recevra.

« Cette association a été fondée expressément pour unir nos compatriotes et leur donner les moyens de s'entr'aider mutuellement, il y va du devoir de tout Acadien qui aime sa patrie et les siens de donner son adhésion à la Société de l'Assomption.

« Si, à cause de nos malheurs passés, l'instruction a fait défaut chez nous, et nous le constatons à notre grand regret aujourd'hui, nous avons à notre disposition les moyens pour améliorer notre situation et il dépend de nous de gagner le temps perdu et de voir à ce que la génération qui lève reçoive le précieux héritage d'une instruction chrétienne, une profonde connaissance de notre langue maternelle ; cette langue qui, à notre époque, subit tant d'assauts et que nous négligeons encore trop.

« Honneur à La Société l'Assomption, qui rend de très grands services à la patrie ! » (*L'Évangéline.*)

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 30 juin
1914 - - - - - \$495,409.14

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1914

| | SECTIONS | SOCIÉTAIRES | PENSIONS | ACTIF |
|----------------|----------|-------------|----------|--------------|
| 1909 | 45 | 1,880 | 1,205 | \$ 16,461.94 |
| 1910 | 149 | 8,540 | 19,269 | 72,217.94 |
| 1911 | 224 | 14,228 | 30,910 | 170,670.80 |
| 1912 | 294 | 19,326 | 39,211 | 284,355.82 |
| 1913 | 349 | 24,492 | 47,957 | 423,745.31 |
| 1914 (30 juin) | 374 | 26,569 | 51,763 | 495,409.14 |

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,

Gérant-Général.

Bureau Chef : 126, St-Pierre, Québec,

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";

Montréal.

Agents à Québec : M. Stanislas Côté, 134, Lockwell.

MM. Leclerc & Deguise, "Hôtel St-Roch."

INSTALLATION
d'éclairage à l'électricité

ACCESSOIRES
et appareils électriques
de tous genres

Prix les plus bas

Goulet & Bélanger

Ingénieurs-Électriciens

82 rue de la Couronne

QUÉBEC

COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les
grands avantages des **VERRES TORIQUES**
sur les autres verres à lunettes ordinaires
personne n'achèterait plus que des **VERRES**
TORIQUES. Le foyer de ces verres est
presque illimité tandis que dans les verres
ordinairement vendus il n'existe guère que
dans une partie fort limitée du centre.
C'est le verre que tous les vrais oculistes
prescrivent parce que c'est vraiment le seul
qui donne **ENTIERE SATISFACTION**.

P. C. Lacasse
OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE
40, RUE DE LA FABRIQUE

FONDÉE AU CANADA EN 1885.



F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nicleurs sur articles métalliques

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenterie et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange l'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

AUX COMMUNAUTES ET AUX FABRIQUES

 FABRICATION ET
VENTE de CIERGES 
fabriqués suivant les
règlements diocésains.

JOS. LASNIER, Longueuil, P. Q.

EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

J. E. LIVERNOIS LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes Brevetés, Parfums, Etc.

RUE SAINT-JEAN, - - - - - QUÉBEC, CAN.

Bureau: 82, rue St-Pierre. Téléphone 263. Résidence: 15, rue Ste-Julie.

CHARLES GAGNON, AGENT ET COURTIER
D'ASSURANCES.

FEU — VIE — ACCIDENTS — MARINE, Etc.

EDITION NOUVELLE ET DEFINITIVE DU BREVIAIRE ROMAIN

Les éditions nouvelles de 1914 sont entièrement conformes aux décrets les plus récents de S. S. et notamment à celui du 28 octobre 1913.

Nous avons reçu un envoi considérable du bréviaire Mame, No. 52, en 4 volumes, chagrin 1er choix, reliure très souple en noir, coins ronds, tranche dorée, format moyen 4 x 6 pes (le seul format en vente actuellement) prix \$10.

Aussi quelques exemplaires, reliure de luxe, en phoque et en maroquin aux prix de \$12, \$15 et \$18.

Faites nous parvenir votre commande dès maintenant car les premiers exemplaires vont s'enlever rapidement.

LIBRAIRIE DU CLERGÉ

J.-P. GARNEAU

LIBRAIRE-EDITEUR ET MARCHAND
D'ORNEMENTS D'ÉGLISE ———— C

47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS

GROS ET DÉTAIL

177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande

MAISON FONDÉE EN 1862

O. PICARD & FILS

Pose d'Appareils Hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes dans les édifices publics et les maisons privées.

VENTILATION : UNE SPÉCIALITÉ.

Fournaies à Air Chaud, à Eau Chaude et à Vapeur.

QUÉBEC

PICARD & DUQUET

ENR.

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

Pour ÉGLISES, CHAPELLES, COMMUNAUTÉS

Nous avons un assortiment complet d'HARMONIUMS-ORGUES, des instruments de grande renommée et vendus avec les meilleures garanties.

**MESSIEURS LES MEMBRES
DU CLERGÉ**

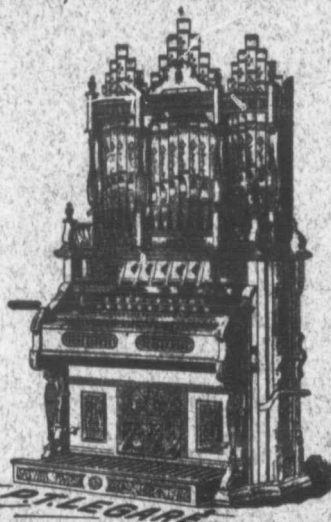
sont spécialement invités à nous faire visite ou à nous écrire pour achat de pianos, harmoniums, orgues.

Nos prix et conditions comme nos instruments de musique vous conviendront.

Catalogues et prix sur demande.

P. T. LEGARÉ LTÉE.

273-287, RUE ST-PAUL—QUÉBEC





La Compagnie Gauthier & Frère

— INCORPORÉE —

PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'attesté la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP. Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités : Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.

— Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction. —

La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée
Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES
Fondée en 1848

BUREAU PRINCIPAL
Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.
ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.
ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.
BASSE-VILLE, No 53, rue St-Pierre.
LIMOILLOU, Boulevard St-Charles.

SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).
RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,
les succursales suivantes : **ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-**
BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.

BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la **CAISSE D'ÉCONOMIE** offre aux familles de petites **BANQUES** en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au **BUREAU PRINCIPAL** et à la **SUCCURSALE DE ST-ROCH**, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles